

L'ADMINISTRATION N'APPREND VRAIMENT RIEN!

RÉFORME DE LA SCOLARITÉ B ET C

23 mai 2019



Il y environ un an, presque jour pour jour, la délégation **F.O.** votait contre les modifications du statut particulier des inspecteurs des Finances publiques modifiant leur formation initiale et réduisant drastiquement les opportunités de participation au concours au Comité technique Ministériel du mois d'avril.

Nous y dénonçons le passage à une formation tout entière orientée vers l'employabilité immédiate, réduite dans sa durée, conduite à marche forcée contre l'opposition des stagiaires, des enseignants et des organisations syndicales nationales, l'incompréhensible introduction du stage probatoire, le changement des règles du jeu en cours de partie en matière d'affectation donnant au passage, au mépris des engagements pris, à certains titulaires, le sentiment d'être lésés et au final une réforme de la formation initiale qui ne répondait en rien aux difficultés rencontrées dans les cycles précédents qui semblaient pourtant faire jusque-là consensus.

Nous y dénonçons l'abandon qui consistait de fait à sans cesse s'adapter aux moyens en réduction constante qu'on concède à la DGFIP et affirmons que l'on ne nous proposait non pas la formation de demain mais celle d'avant-hier.

À l'heure où nous écrivons, naturellement, le bilan de la formation initiale ne peut être que provisoire mais il est déjà préoccupant. Il l'est d'autant plus que « l'hiver arrive » en quelque sorte et que les stagiaires vont bientôt être confrontés au gros de la réforme : le stage pratique probatoire dont nous condamnons l'introduction.

Pourtant sans même attendre un bilan complet, et

malgré les avertissements répétés du syndicat, l'administration entend désormais plonger les contrôleurs dans le même bain en deux temps.

C'est ce que précisent les documents du groupe de travail « Formation de demain » convoqué le 3 avril 2019 auquel nous ne nous sommes pas rendus puisque l'intersyndicale **F.O.-DGFIP**, Solidaires, CGT et CFDT-CFTC a décidé de suspendre le dialogue social dans l'attente de la lettre de cadrage sur l'avenir de la DGFIP promise par Monsieur DARMANIN lors de l'audience du 26 mars !

LA FORMATION DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES

Une scolarité transitoire pour 2019/2020 :

Le but affiché de l'administration pour modifier cette scolarité est de mettre en cohérence la formation avec les nouvelles règles de gestion des contrôleurs, et notamment la connaissance de leur affectation géographique et fonctionnelle avant l'entrée en dominante elles-mêmes unilatéralement modifiées par la Direction Générale. Une façon de confirmer qu'elle est toujours de son avis.

La phase « carrière » (de début octobre à mi-décembre) serait maintenue. Première partie de la scolarité elle consiste en une formation générale et a pour but de donner une base de connaissances et une culture DGFIP commune. Les modules dédiés aux pluralités d'accueil des usagers, physique, téléphonique et numérique seraient enrichis.

Les matières enseignées seraient du type :

- ➔ Matières transverses : Relations professionnelles et communication, Fondamentaux DGFIP, Fondamentaux RH, Fondamentaux juridiques et Comptabilité Générale
- ➔ Missions Gestion Fiscale : Fiscalité des Entreprises, Fiscalité Directe Locale, Fiscalité des particuliers/ Impôt sur le revenu, Taxe sur la Valeur Ajoutée, Contrôle et contentieux et Recouvrement
- ➔ Mission Gestion Publique : Gestion Publique Etat et Gestion Publique Locale.

La phase « dominante » (de mi-janvier à fin avril) correspond à la spécialisation.

Les matières enseignées seraient du type :

- ➔ Dominante Gestion Publique : Environnement, Relations professionnelles et communication, Gestion publique Locale, Recouvrement, Gestion publique État (dépense), Gestion publique État (comptabilité), Comptabilité et Journée comptable fictive.
- ➔ Dominante Fiscalité des particuliers : Environnement, Relations professionnelles et communication, Impôt sur le revenu, Fiscalité du patrimoine, Recouvrement, Contrôle et contentieux, Fiscalité directe locale, Comptabilité de poste.
- ➔ Dominante Fiscalité des Professionnels : Environnement, Relations professionnelles et communication, Fiscalité patrimoniale, Fiscalité des entreprises, Recouvrement, Contrôle et contentieux, Fiscalité directe locale, TVA et Comptabilité de poste.

Les dominantes fiscales seraient enrichies d'enseignements sur le « foncier »

Les contrôleurs stagiaires appelés à rejoindre un service de publicité foncière bénéficieraient en outre d'une spécialisation durant leur stage d'application.

Pour **F.O.-DGFIP** ce renforcement annoncé du bloc foncier est une orientation intéressante bien qu'insuffisante. Notre organisation revendique en effet qu'un parcours de formation complet et spécifique soit intégrée à la formation initiale des contrôleurs.

Le stage « découverte » (début de la phase « carrière ») se déroulera dans la direction d'affectation du stagiaire et non plus dans la direction souhaitée par l'agent.

Le stage d'application (de mai à fin août), sans être probatoire pour cette année, s'effectuera dans le département d'affectation du stagiaire. Il va y avoir une période de formation de « spécialisation », dont la localisation resterait à définir (Centre interrégional de formation ou son antenne régionale, ou direction d'affectation).

F.O.-DGFIP continue de revendiquer le libre choix du lieu de stage par les stagiaires pédagogiquement et socialement plus adapté.

La scolarité à partir de 2020/2021 : la formation cible

La formation est calquée sur la formation des inspecteurs mise en place depuis la scolarité 2018/2019. C'est un succès pour la Direction de l'école. Un échec pour les stagiaires. Aucun réel bilan n'a été fait par l'administration avant la mise en place de celle des contrôleurs !

Vous trouverez les liminaires et les comptes-rendus des conseils de promotion des Inspecteurs stagiaires sur le site [F.O.-DGFIP des stagiaires de l'EN-FIP](#), pour connaître les problématiques rencontrées par les collègues.

Une nouvelle scolarité en 3 phases :

Le socle : durée : 2,5 mois. L'objectif principal viserait à apporter les savoirs fondamentaux indispensables à l'exercice des métiers de la DGFIP. Elle serait consacrée à l'acquisition des fondamentaux, à la connaissance de l'environnement professionnel dans lequel les contrôleurs seront amenés à évoluer, à leur donner des références quant au comportement et au positionnement attendus.

Le stage de découverte disparaît de cette phase qui contraindra donc les stagiaires d'origine externe à former des vœux à l'aveugle sans prise de contact avec les services.

Les blocs fonctionnels : durée : 3,5 mois. l'objectif de l'administration serait de permettre aux stagiaires d'être plus à l'aise dans l'exercice de leurs fonctions, notamment par l'acquisition des savoirs techniques,

des savoir-faire (gestes professionnels notamment), et savoir-être. Ce serait une phase de spécialisation avec des blocs généraux : fiscalité personnelle, fiscalité professionnelle et gestion publique.

Si le modèle de la scolarité des inspecteurs est suivi, les blocs seraient eux-mêmes subdivisés en sous bloc : SPL, GPE, SIE, SIP...

Le stage pratique sera d'une durée de 6 mois et réalisé sur le poste d'affectation. Le stage sera désormais PROBATOIRE . C'est à dire qu'en cas de difficultés, cela pourrait s'opposer à votre titularisation. C'est un vrai recul pour les stagiaires par rapport à l'ancienne scolarité.

Ces modifications nécessitent la réécriture de toute la scolarité. Espérons qu'elle sera mieux anticipée et préparée que celle des inspecteurs.

Les inspecteurs n'ont plus de notes mais doivent valider des Unités de compétence. Il est probable que la scolarité des B suive la même évolution.

Comme pour le courant du même nom, cette scolarité triphasée risque donc de se traduire par davantage de tension pour les stagiaires comme pour les personnels de l'ENFIP. Sans doute une manière originale de rester en prise avec la réalité.

LA FORMATION DES CONTROLEURS PROGRAMMEURS STAGIAIRES : PAS DE RACCOURCISSEMENT QU'ILS DISAIENT...

Comme pour les contrôleurs généralistes, à partir de 2020, la formation sera scindée en trois phases. Compte-tenu de la spécificité de ce métier, la partie « socle » sera réduite dans sa durée au profit de la partie dédiée à l'apprentissage du métier.

Les stagiaires seront titularisés à l'issue de cette période de formation de 12 mois. Ce cycle de formation sera ensuite complété, dans le cadre d'un passeport formation, par des formations complémentaires permettant aux contrôleurs de monter en compétence sur leur spécialisation.

La scolarité sera rénovée dans son contenu et dans sa durée, celle-ci sera ramenée à 12 mois (18 mois sur les scolarités précédente) et sera mise en place à l'automne 2021.

Aucune autre précision quant au contenu de la nouvelle scolarité !

LA FORMATION DES AGENTS ADMINISTRATIFS LAUREATS DU CONCOURS INTERNE ET EXTERNE... ENCORE UN PETIT EFFORT

En 2019, la formation « carrière » de 6 semaines serait enrichie d'enseignements sur la pluralité d'accueils des usagers (physique, téléphonique et numérique).

Les stagiaires continuent donc à être formés dans l'un des établissements de l'ENFIP avant de rejoindre leur service d'affectation pour y effectuer un stage probatoire sur la base d'un rapport d'aptitude. A compter de septembre, ils continuent à bénéficier de retours à l'ENFIP pour y suivre les « formations d'adaptation au premier métier » occupé (de quelques jours à plusieurs semaines selon les métiers).

A partir de 2020, les stagiaires suivront leur formation de mi-mai à fin juillet en établissement avant de rejoindre leur affectation au mois d'août.

Les stagiaires suivront ensuite un parcours d'adaptation aux premiers métiers avec un retour en établissement ou dans les centres interrégionaux des finances publiques ou leur antenne régionale.

Pour **F.O.-DGFIP**, si cet allongement de la formation des agents administratifs semble aller dans le bon sens il apparait encore insuffisant pour permettre une prise de poste dans des conditions satisfaisantes.

LES MODALITES D'AFFECTATION DES CONTROLEURS GENERALISTES ET PROGRAMMEURS STAGIAIRES

Des modalités et un calendrier chamboulés :

Les lauréats des concours interne normal et externe 2019 vont devoir déposer une liste de vœux pour leur première affectation au cours du mois de juin 2019. Les externes devront donc les formuler sans le secours du stage de découverte des services qui leur permettait jusque-là d'éviter un positionnement à l'aveugle.

Le mouvement national de 1^{ères} affectations sera publié à la fin du mois de septembre 2019 après consultation de la CAP Nationale. L'affectation des stagiaires sera ainsi connue au moment de leur entrée en formation le 1^{er} octobre 2019. L'affectation locale dans le département sera connue au plus tard fin octobre.

En fonction de l'affectation locale, c'est l'ENFIP déterminera la dominante de formation qui commencera en janvier. Les stagiaires seront donc privés de la possibilité d'exprimer une préférence ou de manifester une appétence pour tel ou tel pan des missions de la DGFIP. Voilà sans doute une manière habile de soigner le moral des troupes.

L'affectation nationale :

Le mouvement de 1^{ère} affectation arrivera après le mouvement des titulaires. Les stagiaires obtiendront ainsi les postes laissés vacants par les titulaires. A moins que comme pour les inspecteurs, l'administration ne se réserve le droit d'affecter en catimini des stagiaires sur des postes refusés aux titulaires !

Dans les départements non préfigurateurs, les stagiaires pourront formuler des vœux sur la direction, la RAN, la mission/structure et l'affectation ALD.

Dans les 14 directions préfiguratrices, les vœux porteront sur la direction (direction – département-Tout emploi).

L'ancienneté disparaît du mouvement et les stagiaires seront affectés selon leur rang de réussite au concours. Les rangs des deux concours seront interclassés entre eux avec priorité aux internes.

Les lauréats pourront faire valoir leur situation prioritaire selon les mêmes règles que les titulaires. Les priorités seront prises en compte dans le respect du quota de 50 % des apports prononcés.

L'affectation locale :

Dans les directions ne préfigurant pas l'affectation nationale au département, les stagiaires exprimeront des vœux pour les services de la RAN/Mission-structure obtenue au niveau national.

Dans les directions préfiguratrices, les stagiaires exprimeront des vœux sur l'ensemble des services de la direction et pourront faire valoir une situation prioritaire selon les mêmes modalités que les titulaires.

Le directeur local établira ensuite son mouvement d'affectation en fonction de ses vacances d'emplois et de ses priorités dans le comblement des vacances de ses services, sur la base du rang de classement au concours.

Ce bouleversement des règles d'affectation et la mise en place de ce mouvement de première affectation génère de surcroît une charge de travail pour les services en charge de le mettre sur pied. C'est la raison pour laquelle **F.O.-DGFIP** a saisi le responsable RH de la Direction Générale pour demander le report de cette réforme et des nouvelles modalités d'affectation. La Direction Générale est à ce jour restée muette.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, cette réforme de la scolarité, mauvaise pour les inspecteurs qui en essuient les plâtres cette année sera à n'en pas douter tout aussi mauvaise pour les contrôleurs et doit être abandonnée.

Rien ne nous garantit que les stagiaires apprennent plus et mieux après la réforme ou que leur prise de poste en sera facilitée mais une chose est sûre : l'administration, elle, n'apprendra jamais rien !

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° matricule (ex N° AGORA) : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu